

Les Nouvelles BRÈVES

L'actualité de la commune



Le dimanche 5 mars, l'association de parents d'élèves a organisé une bourse puériculture à la salle des fêtes.



Le samedi 11 mars, Festy Bachy a proposé en après-midi un atelier d'initiation à l'improvisation, puis, la troupe Improulsion a organisé une soirée 100 % improvisée à la salle des fêtes.



La modification de la salle des fêtes se poursuit. Les murs montent. M. le Maire en a profité pour poser le premier parpaing.



3,8 km de fossés ont été curés afin de favoriser les écoulements des eaux pluviales. (allée de la nouvelle Drève, rue de la Fraternité, bas de la rue Pasteur et la plaine de Montifaut)



Le Conseil Municipal des Jeunes a installé une boîte à idées à l'entrée de la médiathèque. Si vous avez des suggestions pour le CMJ, n'hésitez pas !



Le CMJ a organisé une collecte solidaire en partenariat avec l'association « ch'ti raid aventure » pour distribuer des vêtements pour enfants, des jeux ou du matériel scolaire au Maroc.

Le conseil municipal du 8 mars 2023

Après la validation du compte-rendu de la séance précédente, les points suivants ont été débattus.

1. Approbation du compte de gestion 2022 du comptable public

Le conseil approuve à l'unanimité le compte de gestion 2022 de M. le trésorier payeur, identique au compte administratif de M. le Maire.

2. Approbation du compte administratif 2022

Fonctionnement :

- dépenses 1 004 704,26 €
- recettes 1 795 733,68 €

Investissement :

- dépenses 1 273 040,42 €,
- recettes 945 907,65 €

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité.

3. Affectation des résultats 2022

Solde de fonctionnement : 785 215,55 €

Solde d'investissement : - 91 429,20 €

Résultats cumulés : 693 786,35 €

Décision du conseil : approuvé à l'unanimité.

4. Fixation des taux des impôts locaux 2023

M. le Maire propose de ne pas modifier les taux d'imposition pour 2023 (taux inchangés depuis 2015), soit 38,04 % pour le foncier bâti et 46,35 % pour le foncier non bâti.

Décision du conseil : 17 voix «pour» et 2 abstentions.

5. Vote du budget primitif 2023

Ce budget a été préparé en commission finances.

La section fonctionnement s'équilibre en recettes et en dépenses à 1 877 072,35 €.

La section investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à 2 059 550,27 €.

Voici quelques projets retenus et portés au budget :

- 294 000 € pour l'achat de terrain pour la construction d'une salle de sport
 - 3 300 € pour l'achat d'une bande de terre à la Gare pour sécuriser le chemin des Hupplières
 - 55 000 € pour l'achat en bas de la rue Pasteur d'une bande de terrain pour la création d'un chemin piétonnier vers Bourghelles
 - 8 900 € pour l'extension du garage à vélo de l'école
 - 500 000 € pour l'extension des salles communales (salle des fêtes et foyer rural)
 - 20 000 € pour la restauration et la mise en valeur de la glacière
 - 37 114 € pour l'installation de feux intelligents à l'arrêt de bus « Hôtel »
 - 105 038 € pour les travaux d'aménagement de trottoir rues Pottier et de la Fraternité
 - 176 483,24 € pour l'aménagement de la place (tranche 2 : partie autour du monument aux morts)
 - 51 000 € pour le prolongement de l'allée du château
 - 400 000 € pour le déploiement du réseau de chaleur
 - 53 000 € pour l'extension de la vidéoprotection à la plaine de jeux
 - 69 050 € pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'école
 - 9 000 € pour l'achat de 2 tableaux numériques supplémentaires pour l'école
- Décision du conseil : 18 voix « pour » et 1 voix « contre»



6. Traité de concession GRDF 2025-2055

Le traité de concession arrivant prochainement à échéance, la commune a rencontré GRDF en vue de le renouveler.

Il est proposé au conseil municipal d'autoriser

M. le Maire à le signer, pour une durée de 30 ans.

Décision du conseil : 18 voix « pour » et 1 abstention

7. Convention avec l'EPF pour l'acquisition d'un corps de ferme

Afin d'assurer la mise en œuvre du projet, une convention avait été signée le 02/09/2020 entre l'EPF et la commune arrêtant les conditions de réalisation de l'opération (négociation, acquisition, gestion et cession).

Cette acquisition devait permettre de redonner du potentiel aux associations culturelles et sportives, tout en préservant le patrimoine local unique au centre du village et près des écoles (ancienne ferme au carré, tuiles flamandes, plafonds voûtés briques). Compte-tenu du non-aboutissement des négociations, la commune doit décider si elle entend poursuivre ou non son projet en montant un dossier de déclaration d'utilité publique en vue d'une expropriation et d'une maîtrise foncière du site, ou bien proposé un prix supérieur.

M. le Maire soumet au vote la question suivante : qui veut poursuivre le projet ?

Décision du conseil : 1 voix « pour », 14 voix « contre», 4 absents.

8. Forfait Mobilité Durable

Le FMD est un dispositif qui permet à un employeur de verser une allocation annuelle à ses salariés ou agents qui utilisent pour venir au travail un mode de transport durable.

Le montant est modulé comme suit : 100 € pour une utilisation de 30 à 59 jours par an, 200 € entre 60 et 99 jours et 300 € au-delà de 100 jours.

Décision du conseil : 13 voix « pour », 6 absents

9. Création d'un SIVU pour la fourrière – périmètre et statuts – désignation des représentants

Chaque commune doit disposer d'une fourrière apte à l'accueil et à la garde dans des conditions permettant de veiller au bien-être et à la santé des chiens et chats errants. Cette fourrière peut être mutualisée avec un autre établissement public de coopération intercommunale ou avec un syndicat mixte fermé.

Afin d'apporter des solutions durables, économiques et de qualité, un Syndicat Intercommunal à Vocation Unique (SIVU) a été créé, composé de communes des territoires de la MEL et de la CCPC.

Il est demandé aux membres du conseil municipal :

- d'approuver les dispositions de l'arrêté préfectoral de périmètre en date du 17 janvier 2023 ainsi que les statuts du nouvel établissement public de coopération intercommunale annexés

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'ensemble des actes afférents

- d'élire les délégués titulaires et suppléants pour le SIVU pour la création et la gestion de la fourrière pour animaux errants

Sont candidats : Gautier DHORDAIN, comme titulaire, et Franck ROUX, comme suppléant.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

10. Dispositif VAE et kits vélo

La CCPC renouvelle son dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à hauteur de 200 €. Le conseil communautaire a souhaité innover cette année en réservant une partie de l'enveloppe à une aide à l'achat de dispositif d'électrification de vélo standard (« kit vélo »), qui permet une réutilisation du vélo. Cette aide s'élèvera à 50 % du montant du kit et sera plafonnée à 100 €.

M. le Maire propose, comme en 2021 et en 2022, de compléter l'aide communautaire avec une aide communale de 200 € par vélo ou par kit dans la limite de 15 aides, soit un montant de 3 000 €.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

11. Socle numérique dans les écoles élémentaires – lancement d'une 2ème campagne

2 tableaux numériques ont été financés pour les classes du primaire, ainsi que 16 tablettes. M. le Maire propose de compléter les équipements par l'achat de 2 autres TBI. Le coût de l'investissement représente environ 7 500 € HT.

Décision du conseil : accord à l'unanimité

12. Fonds de concours de la Communauté de Communes Pévèle Carembault

La CCPC renouvelle la possibilité d'un fonds de concours pour les communes. Celui-ci devrait nous apporter 121 728 €. Il est calculé selon la richesse des communes et leur démographie.

M. le Maire propose de l'affecter au financement du réseau de chaleur et à l'extension de la salle des fêtes.

Décision du conseil : accord à l'unanimité.

13. Demandes de subventions

Sur proposition de M. le Maire, le conseil valide les demandes de subventions suivantes :

- Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) : création d'un trottoir rue Henri Pottier, afin d'avoir une voie sécurisée pour les piétons (67 969,30 € HT avec une subvention possible de 50% soit 33 984 €).

- Aide Départementale Villages et Bourgs (ADVB) – volet voirie communale : travaux rue Foch avec la mise en place d'une nouvelle couche de roulement pour 50 000 € HT (chemin Tourain et depuis le croisement avec la rue Lebas jusqu'à l'école) avec une aide possible de 50 %.

- Aide à l'Aménagement de Trottoirs (AAT) : création d'un trottoir à la Gare, le long de la RD955, hors agglomération, pour rejoindre la rue Calmette et le chemin des Hupplières, avec de l'enrobé ou du stabilisé sur 1,40 m pour la circulation des PMR.

- Aide à la Sécurisation des Routes Départementales en Agglomération (ASRDA) : prolongement du trottoir de la boulangerie jusqu'à la 1ère maison du bourg, soit le n°961, sur une distance de 50 m pour 9 500 € HT avec une subvention à hauteur de 50%.

- Répartition du Produit des Amendes de Police (RPAP) pour 2 projets :

- 1 - création d'un trottoir quartier de la Gare le long de la RD955, hors agglomération, pour rejoindre la rue Calmette et le chemin des Hupplières.

- 2 - installation de feux comportementaux au niveau de l'arrêt de bus « Hôtel ». Le coût pour un ensemble est de 18 557 € HT avec une subvention possible de 75% (7 voix « pour », 2 « contre », 10 abstentions).

- Fonds Vert pour 2 projets :

- 1- installation de panneaux photovoltaïques au groupe scolaire sur une surface de 100 m². Le coût de 54 panneaux est de 67 024 € HT avec une subvention possible de 45 %.

- 2- développement d'un réseau de chaleur alimenté par une chaudière biomasse afin de supprimer 4 chaudières gaz. Le coût à ce jour d'installation de ce réseau est de 400 000 €, la subvention demandée est de 25 % soit 100 000 €.

14. Formation des élus locaux

Le montant prévisionnel des dépenses annuelles de formation ne peut être inférieur à un montant plancher équivalent à 2% des indemnités maximales théoriques des membres de l'organe délibérant (avec un plafond de 20%). M. le Maire propose d'inscrire au budget le montant minimal à consacrer à ce poste de dépenses soit une somme de 5 106 €.

Décision du conseil : accord à l'unanimité



Vous trouverez le compte rendu détaillé de ce conseil sur le site de la commune.

Les informations pratiques

1/ Les missions secrètes d'Henriette

L'office du tourisme propose 3 dates pour découvrir le jeu de piste « la mission secrète d'Henriette », composé de 11 épreuves (codes, énigmes...) afin de faire vivre aux participants une aventure ludique et pédagogique et de connaître d'avantage la vie d'Henriette Hanotte, dite Monique.

N'hésitez pas à bloquer le samedi 17 juin et les dimanches 9 juillet et 20 août.

Nous vous informerons bientôt des modalités d'inscriptions.

2/ Recrutement des animateurs du centre de loisirs de juillet

Le centre de loisirs de Bachy recrute des animateurs pour le mois de juillet. Cette année, le projet pédagogique sera ambitieux, innovant et mettra en avant l'autonomie des enfants. Si vous souhaitez prendre part à cette aventure, veuillez envoyer votre candidature à Estelle Lefranck (lefranck.estelle18@gmail.com). Les entretiens auront lieu le samedi 8 avril.

3/ Paris Roubaix

Les samedi 8 et dimanche 9 avril, Pévèle Carembault organise un week-end festif autour du vélo à l'occasion du passage des coureurs du Paris-Roubaix féminins et masculins. Le rendez-vous est donné aux abords d'un secteur pavé, rue de Bouteau à Beuvry-la-Forêt. Des animations familiales et la retransmission des courses sont prévues. Retrouvez le programme complet sur pevelecarembault.fr

4/ Vélo électrique

Le formulaire de demande de subvention est à remplir sur demarches.pevelecarembault.fr à partir du 3 avril. Les vélos et kits d'électrification achetés avant cette date ne pourront pas être subventionnés. Le nombre de demandes de subvention est limité. Le traitement se fait dans l'ordre d'arrivée. Toutes les conditions d'attribution sont à retrouver sur pevelecarembault.fr

La commune propose de compléter l'aide avec une aide communale de 200 € par vélo ou par kit dans la limite de 15 aides pour l'année 2023.

5/ Stage d'approfondissement BAFA

Les jeunes qui se préparent à passer leur BAFA peuvent participer à des stages de perfectionnement sur des thématiques précises. Pévèle Carembault met en place ces stages sur son territoire en collaboration avec la Ligue de l'Enseignement. Grâce à ce partenariat, les candidats, qui habitent en Pévèle Carembault, bénéficient de tarifs préférentiels.

- Stage 1 : grands jeux : du lundi 24 au samedi 29 avril à Gondecourt. Tarif : 265 €.
- Stage 2 : mini-camps : du mardi 27 juin au dimanche 2 juillet à Avelin. Tarif : 265 €.
- Stage 3 : surveillant de baignade : du dimanche 29 octobre au dimanche 5 novembre à la piscine d'Orchies. Tarif : 404 €. Pour toute pré-inscription, remplissez le formulaire sur demarches.pevelecarembault.fr

6/ Randonnée à Aix-en-Pévèle

Durant l'hiver, l'Office de Tourisme Pévèle Carembault et ses ambassadeurs vous ont concocté un large programme d'animations pour 2023. La première activité de l'année est une randonnée commentée de 11,5 km à Aix-en-Pévèle intitulée « Retour en Pévèle ». En compagnie de Françoise et Christian, ambassadeurs, partez à la découverte de ce charmant village rural situé dans l'arrondissement de Douai.

Les inscriptions démarrent le samedi 25 mars sur demarches.pevelecarembault.fr

7/ Animations Atlas de la biodiversité

Pévèle Carembault vous propose 3 sorties nature familiales pour tout connaître sur les moineaux, les zones humides et les espèces insolites de notre territoire.

- samedi 22 avril (9h30-11h30) : « Les zones humides » à Ostricourt
- samedi 13 mai (9h30-11h30) : « Bande de moineaux » à Phalempin

Ces événements sont organisés dans le cadre de l'Atlas de la biodiversité, sont encadrés par l'association Nord

Les événements à venir

Le dimanche 2 avril, de 9h à 12h, aura lieu le « parcours du cœur » au stade.

Des itinéraires à pied, en courant ou à vélo seront proposés, ainsi qu'un jeu de piste familial dans le centre du village. Le Conseil Municipal des Jeunes organisera des activités sportives au stade. La bourloire sera accessible afin de vous initier à ce jeu typique du Nord. Des pompiers viendront faire une intervention sur les gestes qui sauvent en priorisant l'inconscience et l'arrêt cardiaque de 11H30 à 12H30. Une collation sera offerte aux vaillants sportifs.

Le mercredi 5 avril, du compost sera mis à disposition des habitants derrière la salle des fêtes.

Le samedi 8 avril, Festy Bachy organise une chasse à l'œuf au départ du stade de 14h à 18h.

Le vendredi 14 avril, c'est la soirée jeux mensuelle organisée par Festy Bachy à la médiathèque à partir de 20h.

Le dimanche 23 avril, à partir de 9H30, cérémonie organisée par les AFN à Bourghelles.

Le mercredi 26 avril, la sortie au théâtre Sébastopol proposée par les aînés est déplacée à Santes à l'espace Agora avec un départ avancé à 13h45 sur la place de Bourghelles.

Mairie de Bachy

13, place de la Liberté - 59830 Bachy
Téléphone 03.20.79.66.21
contact@mairie-bachy.fr

Bulletin d'information publié par nos soins avec
le concours des membres de la commission :
information - communication

